

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **32 (1896)**

Heft 12

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXII^{me} ANNÉE

N° 12



GENÈVE

15 Juin 1896

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Sommaire. — Aux abonnés de l'*Educateur*. — Intérêts de la Société. — L'Ecole populaire à l'Exposition de Genève. — Ch.-C. Dénéréaz. — Correspondance. — Chronique scolaire. — Partie pratique. Exercices scolaires: Langue française. — Mathématiques élémentaires.

Aux Abonnés de l' „Educateur“

Les abonnés de l'ÉDUCATEUR sont informés que les numéros du 1^{er} et du 15 juillet ne paraîtront pas et seront remplacés par l'envoi d'une brochure de même format renfermant les thèses des rapporteurs et leurs exposés de motifs sur les questions mises à l'ordre du jour du Congrès de Genève.

LE COMITÉ DIRECTEUR

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Genève, le 15 juin 1896.

Le Comité directeur de la *Société pédagogique de la Suisse romande* aux membres de cette société, du *Schweizerischer Lehrerverein* et de la *Società cantonale degli Amici dell' Educazione del popolo*, du Tessin, en Suisse et à l'étranger.

Chers collègues et amis,

Dans quelques semaines, les 13, 14 et 15 juillet prochain, le Congrès scolaire suisse se réunira à Genève, où l'Exposition nationale déploie aujourd'hui ses merveilles industrielles, scientifiques et artistiques.

Les questions très importantes qui figurent à l'ordre du jour de ce Congrès sont elles-mêmes en rapport avec la superbe leçon de choses qui se déroule sous les yeux des visiteurs de l'Exposition.

C'est bien cordialement que nous vous invitons à venir à Genève pour assister à cette fête scolaire, certains que vous y trouverez une véritable jouissance et que vous en remporterez le meilleur souvenir.

Voici les lignes générales du programme du Congrès :

Lundi 13 juillet

Après-midi : Assemblée du Comité central et des rapporteurs généraux. — Réception des congressistes. — A 8 h. $\frac{1}{2}$ Soirée familière.

Mardi 14 juillet

7 à 9 heures : Conférences et visites dans les musées.

9 heures : Première assemblée générale au Victoria Hall. Discussion de la première question : *L'Enseignement éducatif* (Rapporteurs : MM. Guex et Stucki).

1 heure : Banquet.

3 heures : Visite à l'Exposition.

8 h. $\frac{1}{2}$: Grande soirée-concert offerte aux congressistes.

Mercredi 15 juillet

7 à 8 heures : Conférences et visites dans les musées.

8 heures : Réunion des Sections cantonales.

8 h. $\frac{1}{2}$: Assemblée administrative de la société pédagogique romande, et éventuellement des deux autres sociétés.

10 heures : Deuxième assemblée générale au Victoria Hall. Discussion de la seconde question : *L'Ecole complémentaire*. (Rapporteurs : MM. Vignier, Weber et Gianini).

1 heure : Banquet.

3 heures : Visite à l'Exposition et au Village suisse.

8 h. $\frac{1}{2}$: Fête nautique. (Les membres du Congrès auront droit d'assister à prix réduit au concert donné à la Promenade du Lac.) — Clôture du Congrès.

En raison de l'Exposition qui attire à Genève un contingent inaccoutumé de visiteurs de tout pays, les conditions de séjour et de logement diffèrent nécessairement de ce qu'elles sont en temps ordinaire. Pour que le Comité puisse recevoir dignement les participants au Congrès, il est indispensable que nous en connaissions le nombre quelque temps à l'avance ; tout arrangement relatif aux logements et aux banquets est subordonné à cette condition. Le Comité directeur prie donc instamment les Sociétaires qui ont l'intention d'assister au Congrès de Genève de lui faciliter la tâche en retournant, avant le 28 juin prochain, le formulaire d'adhésion à M. Louis Favre, gérant de l'*Educateur* (Iles de Surinam, Genève). Passé ce terme, le Comité ne pourra plus s'engager envers les personnes qui n'auront pas répondu et il aura le regret de décliner à cet égard toute responsabilité.

Le prix de la carte de fête est fixé à 9 francs. Cette carte donne droit : a) à la participation aux séances du Congrès, à la soirée familière et à la soirée-concert ; b) au logement en dortoir durant deux ou trois nuits

(suivant le désir du titulaire) dans les locaux scolaires spécialement aménagés à cet effet ; c) aux banquets du mardi et du mercredi ; d) à deux billets d'entrée à l'Exposition et à un billet d'entrée au Village suisse.

Le prix de la carte est ramené à 7 francs pour les congressistes qui, renonçant au logement en dortoir, préfère se loger à leurs frais dans les hôtels.

Avec chaque carte, il sera remis gratuitement aux membres du Congrès un insigne distinctif et une courte notice sur l'Exposition et le Village suisse.

Ensuite d'une aimable concession accordée par les Compagnies de chemins de fer suisses les congressistes ne paieront, du 11 au 15 juillet exclusivement, que le demi tarif à aller comme au retour. La Compagnie générale de navigation sur le lac Léman veut bien leur faire la même facilité.

Nos collègues peuvent être assurés que tous nos efforts tendront à leur rendre le séjour à Genève facile et agréable en même temps qu'utile. La fête que nous leur préparons restera dans les limites de simplicité qui conviennent à des éducateurs de la jeunesse, mais la réception n'en sera que plus cordiale. Notre vœu le plus cher est que le Congrès de Genève contribue à maintenir l'école suisse dans la voie du progrès et à resserrer les liens qui doivent unir les ouvriers de la même œuvre, les instituteurs de tous les cantons confédérés.

C'est dans cette pensée que nous convions les membres des trois associations pédagogiques suisses à assister nombreux au Congrès scolaire de 1896 et que nous les prions d'agréer nos salutations fraternelles.

Au nom du Comité directeur :

Le Secrétaire,

Ch. PESSON.

Le Président,

W. ROSIER.

L'Ecole populaire à l'Exposition de Genève.

III

L'enseignement professionnel, envisagé au point de vue de son merveilleux développement d'aujourd'hui, date de l'Exposition de Zurich, en 1883. Le nombre des établissements existant alors et qui participèrent à cette manifestation nationale, fut peu considérable ; trente au plus. Les voici dans l'ordre indiqués par le rapport de M. Wettstein : Technikum de Winterthour ; Ecole d'art industriel et Musée industriel de Zurich ; Ecole de dessin et de modelage de Bâle ; Ecole de dessin du Directoire commercial de St-Gall ; Ecole des Arts industriels de Genève ; Ecole municipale d'art de Genève ; Ecole de tissage de soie à Letten, près de Zurich ; Ecole commerciale de Toggenbourg, à Wattwil ; Ecoles d'horlogerie de Bienne, de la Chaux-de-Fonds, de Genève, du Locle et de St-Imier ; Ecoles industrielles d'Uster, Rüti, Töss, Riesbach, Glaris ; Ecoles de des-

sin du canton du Tessin ; Ecole de dessin de la Chaux-de-Fonds ; Ecole industrielle de Zurich ; Ecole de perfectionnement de St-Gall ; Ecole d'artisans de Soleure ; Ecole de travaux du sexe, de Bâle.

C'était trop peu, et M. Wettstein, rappelant que l'école populaire doit préparer les jeunes gens non seulement pour la vie civile, mais aussi pour la vie industrielle, signalait certains déficits.

« L'Exposition et la statistique ont montré, disait-il, en ce qui concerne les écoles d'artisans, arts et métiers), que cette institution laisse beaucoup à désirer au point de vue de la préparation des élèves, des maîtres, des moyens de l'enseignement et de l'inspection.

« Les différences constatées entre ces écoles industrielles proviennent sans doute de circonstances locales, mais aussi et surtout des déficiences de l'organisation. »

M. Wettstein jetait donc un cri d'avertissement et réclamait, pour remédier aux insuffisances constatées, l'intervention fédérale sous la forme de subsides annuels et d'inspections régulières.

Sa voix fut entendue et, quelques mois après l'Exposition de Zurich, le 27 juin 1884, les Chambres votaient, sur la demande du Conseil fédéral, l'arrêté concernant l'enseignement professionnel. Les auteurs de l'arrêté s'étaient inspirés de cette idée, absolument juste, que l'éducation professionnelle, faisant suite à l'école primaire, est l'outil, l'instrument par excellence du travail national et de la lutte contre la concurrence étrangère, qu'elle constitue, pour le futur ouvrier, un capital intellectuel et moral inaliénable dont il peut tirer, s'il l'emploie judicieusement, le meilleur parti pour les siens, pour lui et pour son pays.

C'est donc à titre d'encouragement en faveur de l'industrie suisse, et dans le but de favoriser le développement de l'activité technique en toutes ses branches, que la Confédération a décrété des subventions pour l'enseignement professionnel. Toutefois, ces subsides n'ont pas eu pour effet de diminuer les dépenses effectuées par les cantons ou les communes ; ils ont servi à créer de nouveaux cours exigeant des sacrifices de quelque importance et à perfectionner l'organisation pratique de l'enseignement.

En application de cet arrêté, le règlement fédéral du 27 janvier 1885 renferme une série de conditions, d'instructions et d'indications à suivre par les établissements qui sollicitent des subventions fédérales et dans le détail desquelles il serait oiseux d'entrer. Le point important est la façon dont la Confédération s'assure de l'activité des institutions auxquelles elle vient en aide. Elle peut faire procéder à des inspections par son propre personnel ou par des experts ; elle s'est fort sagement arrêtée à ce dernier mode.

Ce sont des experts, nommés pour trois ans, qui fonctionnent, à la satisfaction générale, empressons-nous de le dire. Leur mandat, très précis, consiste à visiter, au moins chaque année, les établissements de leur ressort pour s'assurer que la marche en est bien conforme aux exigences d'un bon enseignement industriel et professionnel ; à suggérer des idées, et à donner des conseils utiles aux personnes chargées de diriger ses établissements ; à examiner si l'emploi des subventions fédérales va bien

à la destination voulue par le législateur et à vérifier les acquisitions opérées par ce moyen ; à fournir un préavis sur les nouvelles demandes de subventions.

Le collège des experts est actuellement composé de 11 membres :

MM. *Bendel*, professeur, Schaffhouse ; *A. Favre*, horloger, Genève ; *L. Giroud*, ingénieur, Olten ; *P. Gunzinger*, professeur, Soleure ; *E. Jung*, architecte, Winterthour ; *L. Meyer*, directeur du Musée, Aarau ; *E. Schubiger*, conseiller aux Etats, Uznach ; *A. Tièche*, architecte, Berne ; *Ch.-E. Tissot*, conseiller national, Locle ; *S. Weingartner*, directeur de l'Ecole des Arts industriels, Lucerne ; *E. Wild*, conseiller national, St-Gall.

Ils se répartissent en trois groupes qui se réunissent en conférence :

Premier groupe (Etablissements industriels et techniques) : MM. Tissot, président, Bendel, Favre, Giroud, Jung, Tièche.

Deuxième groupe (Etablissements d'arts industriels) : MM. Jung, président, Bendel, Tièche, Wild.

Troisième groupe (Ecoles professionnelles de perfectionnement) : MM. Bendel, Giroud, Jung, Meyer, Tièche, Weingartner, Wild.

Dès 1881, le Département fédéral de l'Industrie a pris pour habitude d'envoyer chaque année un ou deux experts visiter les établissements d'enseignement professionnel et les expositions à l'étranger.

Ce système donne d'excellents résultats, et, nulle part, l'ingérence fédérale, sous la forme adoucie où elle se manifeste, n'a engendré les inconvénients que certaines personnes semblaient appréhender au début.

La transformation provoquée par l'intelligente collaboration des pouvoirs fédéraux, des cantons et des communes s'est fait immédiatement sentir et le progrès est allé croissant dans toutes les contrées industrielles de la Suisse.

Aujourd'hui, d'après la statistique la plus récente, l'enseignement professionnel et industriel compte 18,000 élèves et 1,200 maîtres. Les dépenses atteignent la somme de deux millions, chiffres ronds, dont le quart environ est supporté par la caisse fédérale (515,252 fr. en 1894). La Confédération ne s'est pas arrêtée là, elle a décidé, pour les mêmes motifs d'utilité publique, de subventionner les établissements professionnels d'instruction commerciale et d'instruction agricole.

Les écoles de commerce qui jouissent du bénéfice de subsides sont celles de Genève, de Neuchâtel, de Chaux-de-Fonds, de Berne et de Winterthour. Les 34 sections du *Kaufmännischer Schweizerverein*, répandues sur toute la surface du territoire suisse, reçoivent également des subventions pour les conférences et cours spéciaux qu'elles font donner sous leur responsabilité.

i Enfin, la Confédération vient en aide aux institutions suivantes, qui intéressent le développement de notre économie agricole : Ecoles d'agriculture du Strickhof, près Zurich, de la Rütli, près Berne, de Cernier, dans le canton de Neuchâtel ; Ecole d'horticulture de Genève, Ecole de pomiculture, de viticulture et d'horticulture de Wädenswil (Zurich) ; Ecoles d'agriculture hivernales de Sursee, Brougg et Lausanne ; Ecoles d'industrie laitière de la Rütli, de Fribourg, de Sornthal (Saint-Gall) et de Moudon.

Revenons aux écoles professionnelles proprement dites. Elles peuvent être divisées en trois groupes :

1^o Ecoles professionnelles organisées dans le but de perfectionner des apprentis qui passent la plus grande partie de leur temps à l'atelier. Il s'agit, en réalité, soit de cours pratiques destinés à enseigner certaines spécialités, soit de cours théoriques consacrés surtout à l'étude du calcul et du dessin.

2^o Les Ecoles professionnelles organisées en vue de l'étude complète d'un métier, et où l'élève passe tout son temps. C'est à ce groupe important qu'appartiennent les écoles d'horlogerie et de mécanique et les écoles d'art appliqué aux diverses industries; par l'emploi d'une méthode éminemment rationnelle, elles sont arrivées à réaliser l'union intime des notions théoriques et du travail pratique.

3^o Les Ecoles professionnelles d'enseignement général, comme celle qui a été créée à Genève par la loi du 5 juin 1886. Ces écoles, qui se rattachent par leur point de départ et par leur but à l'ensemble des établissements d'instruction générale, ont pour mission de préparer l'élève aussi bien à l'exercice futur d'une profession artistique ou industrielle, qu'aux établissements spéciaux de culture supérieure, comme le Polytechnicum de Zurich, l'Ecole centrale de Paris, etc.

Pour les trois groupes, les branches d'étude formant un ensemble auquel on peut donner le nom d'enseignement technique sont les mathématiques, les sciences physiques et le des-in.

Unies au travail manuel dans les écoles spéciales des deux premières catégories, elles en assurent le succès; dans les écoles professionnelles d'instruction générale, au contraire, le travail manuel est accessoire, il est cependant utile pour faire comprendre à l'élève, sous une forme intuitive, certaines notions abstraites du dessin et des sciences.

Ces explications étaient nécessaires pour l'intelligence de ce qui va suivre.

A. GAVARD.

CH.-C. DÉNÉRÉAZ.

L'Ecole normale, le corps enseignant primaire, le canton de Vaud tout entier viennent de faire une irréparable perte en la personne de C.-C. Dénéréaz, professeur de musique à Lausanne, décédé à Bex, le 27 mai dernier.

C.-C. Dénéréaz naquit en 1837 à Daillens, où son père était instituteur. Après avoir obtenu son brevet de capacité, puis enseigné à Senarclens et à Vevey, il fut nommé, ensuite d'un sérieux examen, en 1869, professeur de musique aux écoles normales vaudoises. Il enseigna dans cet établissement jusqu'au printemps de l'année courante. En février dernier, il déployait encore une grande activité à l'occasion de la fête de Pestalozzi. Peu de temps après, il était obligé, atteint par une cruelle maladie, de quitter ses leçons. Il se rendit à Bex, où il avait des parents. C'est

dans cette localité, où il désirait se fixer définitivement, qu'il a rendu le dernier soupir.

Dénéréaz occupait une grande place dans notre vie cantonale. En effet, jamais professeur ne fut plus aimé et plus estimé. Doux, patient, aimant les élèves, il savait se mettre à la portée même des moins doués. Jamais une parole d'impatience ne sortait de ses lèvres, et, à l'Ecole normale, nous ne croyons pas qu'il ait jamais infligé une punition. Sa tâche n'était point facile : donner en quatre ans, avec deux ou trois heures de leçons par semaine, une culture musicale suffisante à des élèves arrivant à l'Ecole normale sans préparation. Grâce à son travail, à sa bonté, à sa patience, il obtenait cependant de bons résultats ; la preuve en est dans les nombreuses sociétés chorales fondées et dirigées par ses anciens élèves. Si le goût du chant s'est considérablement développé et affiné chez nous depuis trente ans, c'est à Hössli et à Dénéréaz que nous le devons.

En résumé, C.-C. Dénéréaz fut un homme d'élite, un excellent père de famille, un citoyen aimé et estimé et un grand travailleur. Nous présentons à sa famille, au nom du corps enseignant primaire vaudois, l'expression de notre vive et respectueuse sympathie.

Un immense cortège — qui aurait été plus grand encore si les derniers devoirs eussent été rendus à Lausanne — accompagna C.-C. Dénéréaz au champ du repos. L'« Harmonie des Alpes » de Bex, l'« Union chorale », de Lausanne, la « Lyre de l'Ecole normale » exécutèrent au bord de la tombe de beaux chœurs. MM. Correvon, pasteur, Guex, directeur des Ecoles normales, et Vidoudez, ancien président de l'« Union chorale », dirent un dernier adieu à cet excellent citoyen.

E. SAVARY.

Voici le texte du discours prononcé au bord de la tombe par M. Guex, directeur des écoles normales :

Messieurs, chers collègues, chers élèves,

Comment pourrions-nous quitter cette âme d'élite, ce collègue aimé, cet homme de grand cœur et d'infatigable dévouement sans lui adresser un dernier et sincère hommage ?

J'aurais aimé qu'une voix plus autorisée que la mienne se fit entendre pour dire ce que nous perdons en Dénéréaz. C'est sur les instances de la famille du défunt que j'ai été chargé de cette douloureuse mission, qu'au nom de mes collègues des établissements secondaires lausannois je viens adresser un adieu à cette belle et douce figure qui vient de disparaître.

Inutile de répéter ici ce qu'on a pu lire dans la plupart des journaux quotidiens.

C.-C. Dénéréaz, de Chardonne, est né le 24 juillet 1837, à Daillens, où son père était instituteur. Après avoir obtenu son brevet de capacité pour l'enseignement primaire, il fut nommé en 1856 d'abord instituteur à Senarclens, puis au pensionnat Gloor à Vevey, jusqu'au moment où il fut appelé comme maître de mathématiques et de chant au Collège et à

l'Ecole supérieure de Vevey. En 1869, à la suite d'un sérieux examen, il reprenait la succession de Hössli aux Ecoles normales et entraît, huit ans après, comme maître de chant au collège cantonal et à l'Ecole industrielle cantonale. Enfin, depuis 1877 aussi, l'enseignement du chant lui a été confié à l'Ecole supérieure de la ville de Lausanne.

C'est, vous le voyez, une vie de quarante ans, que le défunt a consacrée au service du pays. Quarante ans de labeur quotidien, de dévouement de toutes les heures et de tous les instants. Quelle vie bien remplie et quelle existence utile entre toutes ! Ceux-là seuls s'en font une idée exacte qui sont journellement aux prises avec ces questions, qui en savent toutes les difficultés et connaissent tous les dévouements obscurs d'une tâche si complexe.

Il y a quatre mois, Dénéréaz dirigeait encore les répétitions en vue de l'exécution de la cantate Pestalozzi. Il mit à cette lourde tâche, qui devait être son dernier travail, toute sa conscience et toute son énergie. Mais à partir de ce moment, ses forces déclinerent rapidement. Il y a une huitaine de jours cependant, alors que nous le vîmes ici pour la dernière fois, il travaillait encore, la tête pleine de projets, au milieu de ses cahiers de musique et de ses études en patois. Mais la terrible maladie était là, qui devait nous l'enlever prématurément il a succombé aux fatigues d'un incessant labeur.

Messieurs, par son dévouement patriotique à tout ce qui touche à l'éducation, par ses écrits en patois, ses manuels d'enseignement, par son enseignement proprement dit, par ses qualités de cœur toujours à la hauteur des services qu'on lui demandait, C.-C. Dénéréaz, on peut le dire sans forcer sa pensée, a bien mérité de ses concitoyens.

D'autres diront sans doute ce que fut Dénéréaz comme directeur de diverses sociétés chorales à Vevey, à Lausanne, comme précieux collaborateur du *Conteur vaudois*. Nature essentiellement vaudoise, Dénéréaz aimait son pays par-dessus tout, son patois savoureux, ses traditions, ses coutumes locales, son histoire intime. C'est dans ses nombreuses productions en patois que sa bonhomie populaire, son esprit du cru se révélaient dans toute leur force. Avec Louis Favrat, dont le nom revient involontairement à la mémoire à cette occasion, C.-C. Dénéréaz fut un des meilleurs et des plus sincères interprètes de cette âme vaudoise qu'il comprenait si bien. Nul plus que lui n'a aimé son pays, qu'il chérissait précisément d'autant plus qu'il le connaissait mieux.

Toutefois c'est, avant tout, dans la carrière de l'enseignement que s'est déployée l'activité de notre collègue. Il reprit la succession de Hössli au moment où ce dernier venait de donner une vive impulsion à l'enseignement du chant ; mais ce qui manquait, c'étaient des aides, des collaborateurs, des disciples, des émules qui iraient poursuivre l'œuvre du maître, répandant la bonne semence au loin. Dénéréaz combla cette lacune. Aussi est-ce par centaines qu'il faut compter ces directeurs de chant qu'il a formés à l'Ecole normale et qui, électrisés en quelque sorte par lui, ont porté le goût du chant et des saines récréations artistiques jusque dans les plus modestes écoles et les hameaux les plus humbles du canton. Les résultats des concours de la société cantonale des chan-

teurs vaudois attestent hautement la valeur de l'œuvre de Dénéréaz. On ne dira jamais assez la reconnaissance que le pays lui doit pour le développement du chant populaire auquel il avait voué tout son cœur et toute sa vie.

De plus, C.-C. Dénéréaz a été un éducateur de grand mérite. Il avait une conception très nette et très élevée de l'enseignement en général, de l'enseignement populaire en particulier; mais son robuste bon sens l'empêchait de placer trop haut son idéal; il s'efforçait — et ce n'est pas une des moindres qualités de ses leçons — de mettre son enseignement à la portée des intelligences médiocres et surtout à la portée de toutes les bonnes volontés. Il n'a jamais découragé un élève, même le moins doué. Il avait à un haut degré ce don de communication de l'intime qui fait que l'on gagne le cœur des élèves et que toute besogne devient facile. Son regard, son sourire, sa physionomie avaient un charme pénétrant qui reflétaient la bonté de son âme. On ne pouvait le connaître sans avoir de l'affection pour lui. C'était, en effet, le meilleur des hommes. Il aimait ses fonctions, ses collègues, ses élèves; il était heureux et fier des succès de ses disciples; il mettait à faire valoir leurs titres, chacun s'en souvient, une douce opiniâtreté. Son exquise modestie, sa bienveillance, sa bonhomie, qui était comme l'épanouissement de sa nature loyale et de son esprit très fin et très délicat, lui avaient concilié toutes les sympathies et donné une autorité que nul ne songeait à lui contester.

Pour apprécier la haute valeur du maître, il fallait le suivre en dehors des leçons, causant librement avec ses élèves. Là, dans le rapprochement, dans la familiarité des entretiens, il marquait par sa parole chaleureuse, par son accent sincère, au souffle duquel fondaient toutes les résistances, une profonde empreinte sur les jeunes esprits.

La disparition d'un homme qui possède de pareilles qualités de cœur et d'esprit est toujours une perte irréparable. Elle est grande pour le pays tout entier, pour les établissements secondaires auxquels Dénéréaz était attaché, elle l'est tout particulièrement pour les écoles normales où il a enseigné pendant près de 30 ans.

Que dire enfin de l'époux et du père de famille? Il a été à cet égard un modèle, pleuré qu'il est par sa fidèle compagne, par un fils dont les brillants et récents succès ont dû être pour lui une douce consolation dans ses derniers moments, par une charmante fillette de quatre ans qui a été la joie de ses dernières années. L'épreuve est rude pour cette famille. Puisse l'exemple de travail, de bonté, de probité, d'honneur que laisse cet excellent homme modérer la douleur des siens, dans un deuil dont nous comprenons toute l'étendue et toute la poignante amertume!

Et maintenant adieu, cher ancien maître et ami, regretté collègue, repose en paix! Autour de la tombe, qu'une implacable maladie a trop tôt ouverte, veillent les inaltérables souvenirs de tes disciples, de tes nombreux amis, de tes anciens élèves et de tes collègues. Au nom de ces derniers et de ceux qui ont su apprécier tes services dans toute leur étendue, je t'adresse, à toi le collègue aimé, le professeur dévoué et distingué autant que modeste, l'ami sûr et loyal, l'éternel adieu. Repose en paix dans ce coin enchanteur de la terre vaudoise, dans ce village de Bex que tu aimais tant et où tu désirais pouvoir le retirer un jour!

CORRESPONDANCE

Association romande pour la simplification de l'orthographe

(SECTION SUISSE DE LA SOCIÉTÉ DE RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE)

Séance constitutive du 30 mai 1896, à 2 heures et demie, à l'école normale des jeunes filles de Lausanne.

M. L. Mogeon ouvre la séance en lisant une lettre de M. G. Renard, empêché d'y assister, et en faisant un bref rapport sur l'activité du comité d'initiative. 24 personnes ont donné leurs adhésions. Se sont fait excuser : MM. Rochat, Jatton, Feierabend de Lauanne; E. Muret, de Genève; Lecoultre, Warnery, Latour (Corcelles) de Neuchâtel; Marchot, de Fribourg; G. Soldan, de Bâle.

M. Ruchet, chef du Département de l'instruction publique du canton de Vaud, étant absent depuis quelques jours, n'a pu répondre à l'invitation qui lui avait été adressée. M. Eug. Richard, chef du Département de l'instruction publique de Genève, très sympathique à l'entreprise, est en ce moment en convalescence; il ne peut donc venir à Lausanne.

M. J. Bonnard, appelé ensuite à diriger les débats, dit en quelques mots le but que doit se proposer la nouvelle société, en rappelant ce qui a été fait depuis dix ans pour avancer la solution du problème de la réforme orthographique.

On aborde la discussion des statuts.

L'art. 1 est adopté sans changement.

A l'art. 2, M. Vittoz voudrait qu'on insérât une restriction concernant les *noms propres*. MM. L. Beausire, adjoint au Département de l'instruction publique du canton de Vaud, et Th. Secrétan, directeur de l'asile des Aveugles à Lausanne, combattent cette proposition qu'ils jugent superflue. L'art. 2 est adopté tel quel. M. Eug. Monseur, président de la section belge, propose un art 2 bis. (Il est renfermé dans les art. 3, 4, 5 des statuts ci-après.)

M. le Président croit en effet qu'une entente avec les pouvoirs publics s'impose, que nous devons vulgariser les réformes arrêtées par la commission instituée au ministère de l'instruction publique.

M. Macler, maître de français aux Ecoles normales vaudoises: Je crois qu'aussi longtemps que l'autorité en la matière n'aura pas pris de décision, nous devons nous tenir sur la réserve.

M. Favrat, rédacteur à la *Revue*: Il me semble au contraire que la société a tout intérêt d'entrer dans les vues de M. Monseur.

M. F. Guez, directeur des Ecoles normales vaudoises: Il faut hâter le moment où la réforme sera appliquée: notre société devra agir. Ce passage: *elle insistera auprès des pouvoirs publics*, est capital. M. Beausire, appuie le préopinant. M. Th. Secrétan n'est pas bien fixé sur la portée de cet article.

M. Mogeon: L'entente s'établira entre la société de réforme orthographique et le gouvernement français d'une part, puis entre celui-ci et les autorités belges et suisses. L'Académie donnera ensuite sa sanction.

A la votation, l'art 2 bis est adopté, mais on en fait les articles 3, 4, et 5 des statuts.

L'art 3 du projet devient ainsi l'art 6. M. Ferrier, de St-Imier, propose une autre rédaction: « La société se subdivise en sections cantonales ou régionales. »

M. Monseur voudrait que la section se divisât en comités locaux formés du groupement des membres dans une ou plusieurs circonscriptions administratives, que la section fût dirigée par un conseil composé de tous les membres des bureaux des

comités locaux et administrée par un comité de trois membres élu pour deux ans par le conseil.

M. *Macler* pense qu'il est bon d'avoir un comité rééligible, dans lequel se forme une tradition. M. *Soldan* est du même avis. Le principe de la votation est combattu par MM. *Secrétan* et *Mogéon*. M. le *Président* fait remarquer qu'un comité central permanent pourrait avoir pour effet de désintéresser certaines sections du fonctionnement normal de la société. L'assemblée vote finalement les art. 3 et 4 du projet, devenus art. 6 et 7, avec cet amendement de M. *Vittoz*, à l'art 7 «... choisis alternativement dans chaque canton romand formant section ». Le Comité central sera de 5 membres.

Les autres articles des statuts passent sans discussion. Personne ne demandant plus la parole, la Société se trouve par le fait fondée et l'on élit les membres du Comité central pour la période 1896-1898. M. *J. Bonnard*, désigné comme président, sera assisté de MM. *F. Guez*, vice-président; *L. Mogéon*, secrétaire; *Ed. Vittoz*, caissier; *Georges Renard*.

La finance annuelle est fixée à 1 franc.

M. *Ernest Naville*, à Genève, est nommé membre d'honneur.

Le rapport de M. Gérard sera imprimé et distribué aux membres, ainsi que la pétition parvenue à M. Combes, le 11 mars dernier.

A l'issue de l'assemblée, l'effectif de la société se montait à 33 personnes, dont 3 dames.

STATUTS

de l'Association romande pour la simplification de l'orthographe (Section suisse de la Société de réforme orthographique) fondée à Lausanne, le 30 mai 1896.

Art. 1. — La Société a pour but la simplification de l'orthographe, surtout en vue de faciliter aux enfants l'étude de la langue française.

Art. 2. — Elle n'entend nullement établir un système phonétique; elle vise seulement à supprimer les plus criantes anomalies de notre orthographe actuelle et elle s'efforce de s'entendre sur un programme commun de réformes, avec les diverses sociétés poursuivant le même but.

Art. 3. — La section considère comme un minimum immédiatement réalisable les simplifications qui seront admises par la commission de réforme orthographique instituée en France par arrêté du ministre de l'instruction publique du 20 avril 1896.

Art. 4. — Elle engagera ses membres :

1° A les défendre avant toutes les autres; 2° à les appliquer autant qu'il leur sera possible, soit partiellement, soit totalement, mais à l'exclusion d'autres, dans un but de propagande disciplinée.

Art. 5. — Elle insistera auprès des pouvoirs publics pour que, de même qu'en France, ces simplifications soient introduites dans les écoles et autorisées dans les examens à tous les degrés.

Art. 6. — La Société se divise en sections formées du groupement des adhérents d'une contrée ou d'un canton.

Art. 7. — Les organes de la Société sont :

a) Un comité central élu pour 2 ans, chargé de la direction générale de la Société, comprenant 5 ou 7 membres choisis alternativement dans chaque canton romand où existe une section; b) les comités de section qui se mettent en rapport avec le Comité central et lui envoient pour le premier mai de chaque année une étude sur telle ou telle question que le Comité central a mise à l'ordre du jour.

Art. 8. — Le Comité central s'assemble au moins 3 fois chaque année. Les sec-

tions sont convoquées directement par leurs comités respectifs, dont la liberté d'action est complète, sous réserve des obligations qui leur sont imposées par les présents statuts.

Art. 9. — Une assemblée générale a lieu lors de l'expiration des fonctions du Comité central.

Elle a à s'occuper :

a) De la nomination du Comité central ; b) de la discussion du rapport bisannuel remis préalablement aux membres ; c) de la fixation de la cotisation annuelle ; d) des propositions diverses parvenues sur son bureau.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — **Au Schweizerischer Lehrerverein.** — L'assemblée générale des délégués du *Schweizerischer Lehrerverein* a eu lieu le samedi 6 et le dimanche 7 juin, à Lucerne. Environ 120 membres, venus de presque tous les cantons de la Suisse, assistaient à cette réunion.

Le Comité directeur de la Société romande était représenté par MM. W. Rosier, président, et L. Favre, gérant de l'*Educateur*.

A l'ordre du jour figurait la proposition d'une initiative populaire en faveur du subventionnement de l'école populaire par la Confédération, émanant de la section de Berne.

Sur le préavis du Comité central, l'assemblée a décidé d'écarter cette proposition par une résolution conçue en ces termes :

« L'Assemblée des délégués du *Schweizerischer Lehrerverein* rejette la proposition d'initiative qui lui a été présentée par la section de Berne concernant le subventionnement de l'école populaire par la Confédération, jusqu'après la votation populaire sur le referendum en cours et la décision des Conseils de la nation au sujet de la Banque d'État.

« Le *Schweizerischer Lehrerverein* appuiera une nouvelle pétition demandant la discussion par les Chambres fédérales du projet Schenk adopté par le Conseil fédéral. »

« Si cette démarche n'aboutit pas, le Comité central est invité à présenter à l'Assemblée des propositions sur ce qu'il conviendra de faire. »

La réunion a été suivie d'un banquet fort animé où MM. *Fritschi*, président du *Schweizerischer Lehrerverein*, W. Rosier, président de la Société romande, et un membre de la municipalité de Lucerne ont porté des toasts fort applaudis.

Le discours par lequel notre ami, W. Rosier, a convié les instituteurs à venir nombreux au Congrès de Genève, ainsi qu'à l'exposition, a été particulièrement bien accueilli.

BERNE. — **Caisse des instituteurs bernois.** — La fortune de la Caisse s'élève à 330,606 fr. Elle a payé pendant l'exercice de 1893 des pensions pour 14,050 fr. et des polices échues pour 7,700 fr. ; elle a fait des dons à plusieurs instituteurs pauvres pour 762 fr.

Cette utile institution continue sa marche prospère et régulière. Elle assure des capitaux à terme fixe (55 ans) ou au décès ; elle pratique donc l'assurance mixte. Les polices peuvent varier de 500 à 2,000 fr. ; mais elles sont payées avec une majoration de 10 % ce qui fait qu'une police de 500 fr. est payée 550 fr. à sa libération ; un assuré de 2,000 fr. reçoit 2,200 fr.

S.

— La Commission sanitaire de Bienne rappelle au corps enseignant ainsi qu'aux parents que tout enfant qui serait atteint d'une maladie contagieuse doit être immédiatement éloigné de l'école. Pour les cas de rougeole, il ne peut rentrer en classe qu'au bout de quatre semaines, pour la scarlatine et la diphtérie, au bout de six semaines, et pour la coqueluche qu'après guérison complète. S.

— Le Conseil exécutif a décidé de ne pas entrer en matière sur la demande de la Société des Instituteurs au sujet de M. Zumbach, instituteur à Wattenwyl. Cette demande tendait au retrait du blâme infligé à M. Z. et à ce que le gouvernement reconnaisse au corps enseignant la faculté et l'usage modéré, à l'école, des punitions corporelles. S.

ANGLETERRE. — **Brutalité d'un instituteur.** — La cour de police de Preston a jugé dernièrement un misérable instituteur qui avait inventé un abominable supplice pour la correction des écoliers récalcitrants. Quatre gamins de dix à douze ans comparaissent comme témoins et ont raconté que leur professeur leur arrachait une dent chaque fois qu'il avait à se plaindre d'eux. L'un de ces pauvres petits doit déjà la perte de trois molaires à ce terrible moyen d'éducation. L'accusé passe pour avoir arraché en tout dix-huit dents à la jeunesse du pays.

Le juge lui a exprimé son regret de ne pouvoir lui appliquer la législation barbare: « œil pour œil, dent pour dent » et il l'a condamné à un mois de prison et 200 francs d'amende.

PARTIE PRATIQUE

EXERCICES SCOLAIRES

I. — Langue française

Jura Bernois

Questions posées aux examens écrits en obtention du diplôme d'instituteur primaire.

PRINTEMPS 1896

NOTE. — L'examen des aspirants au brevet de capacité comprend deux examens distincts. L'examen préalable a lieu un an avant l'examen définitif. Les aspirantes ne subissent qu'un seul examen. (Règlement du 2 avril 1885).

L'examen a été subi avec succès par 21 aspirants et 42 aspirantes.

EXAMEN PRÉALABLE POUR INSTITUTEURS

Religion. 1. Première épître aux Corinthiens. 2. Martyre de Saint-Etienne.

a) Composition. 1. L'argent doit être un serviteur, non un maître.
2. Importance des bonnes lectures; moyens d'en développer le goût chez les enfants.

b) Pédagogie-psychologie. 1. L'attention chez l'enfant; moyens de la développer.
2. L'abstraction; son importance.

Deuxième importance de la connaissance de l'élève quant à ses penchants moraux.

DU STYLE NAÏF (DICTÉE)

Le style le plus attrayant pour les intelligences d'élite est sans contredit le style naïf, dans lequel tous les auteurs se sont vu éclipsés par notre immortel La Fontaine.

Quelques littérateurs s'étaient imaginé qu'avec de l'esprit, ils pourraient être naïfs comme le bonhomme ; mais ils se sont aperçus qu'il y avait plus de difficultés qu'ils n'avaient pensé dans une entreprise si simple en apparence ; et les suffrages de l'opinion qu'ils s'étaient flattés de conquérir leur ont manqué.

Quand La Fontaine, à propos d'un chat que la belette et le lapin se sont choisis pour juge, l'appelle *sa majesté fourrée*, on voit bien que cette image simple, naturelle et comique, s'est venue offrir sans effort à l'auteur ; mais quand Lamoignon appelle un cadran *un greffier solaire*, on sent la fatigue qu'une telle combinaison de mots a coûté ; on comprend la peine et le temps qu'il lui a fallu pour imaginer une expression bizarre qui pêche encore par le défaut de justesse, car le cadran serait plutôt le Greffe que le greffier.

LE CLERC.

c) *Ecriture*. Composez une page des genres d'écriture que vous connaissez.

d) *Histoire*. 1. Quand commencent les services mercenaires ? Quelle influence ont-ils exercée sur le peuple ?

2. Qu'était le pays de Vaud à l'époque des guerres de Bourgogne ?

3. Qui est-ce qui chassa les Arabes d'Espagne et à quel époque ?

4. Quand la Pologne disparaît-elle comme Etat et quelles sont les puissances qui s'en partagent les lambeaux ?

e) *Géographie*. 1. Les principales stations balnéaires en Suisse.

2. Les nationalités qui composent l'empire Austro-Hongrois ?

3. Les possessions françaises en Afrique ?

f) *Sciences naturelles*. 1. Famille des crucifères, caractères, propriétés. Citez quelques espèces et leurs usages.

2. Structure de la peau. Ses fonctions. Préceptes hygiéniques qui s'y rapportent.

3. Théorie du baromètre et ses applications.

4. Le zinc ; ses usages et ses principaux composés.

II. — Mathématiques élémentaires

GÉOMÉTRIE (problèmes constructifs)

Cours supérieur

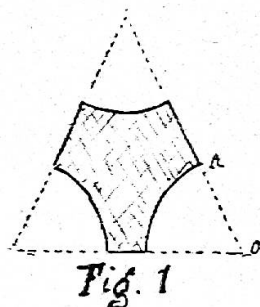
1. Construire sur le tableau noir la figure 1 en faisant :

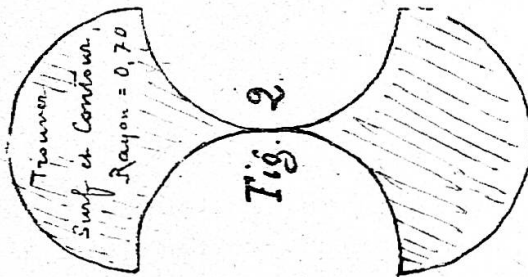
Rayon OA = 0 m. 24

Hauteur du triangle = 0 m. 72

Base " = $\frac{5}{6}$ de la hauteur.

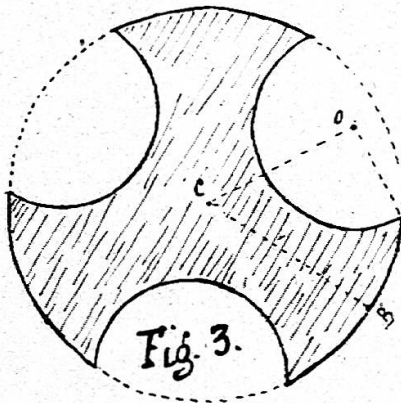
Les élèves répètent cette construction sur leur cahier à l'échelle $\frac{1}{6}$ et calculent ensuite le contour et la surface du polygone mixtiligne restant au milieu du triangle. ($\pi = 3,14$).





2. Chercher le contour et la surface de la figure 2 en faisant au tableau noir :
R = 0 m. 35. Reproduction sur le cahier à l'échelle $\frac{1}{5}$.

$$\left(\pi = \frac{22}{7}\right)$$



3. Chercher le contour et la surface de la figure 3 en faisant au tableau noir :

$$CB = 0 \text{ m. } 30$$

$$CO = 0 \text{ m. } 26$$

Reproduction sur le cahier à l'échelle $\frac{1}{10}$. ($\pi = 3,14$).

Ch. SCHÖNDELMAYER.

SOLUTION DU PROBLÈME PROPOSÉ DANS LE N° 10

(Nous laissons à nos lecteurs le soin de construire la figure)

Connaissant S la surface d'un triangle rectangle et s, la somme de l'hypothénuse C et de la hauteur correspondante h, il est facile de déterminer tout d'abord ces deux dimensions C et h, en résolvant l'équation suivante :

$$\begin{aligned} c + h &= s \\ ch &= 2S \end{aligned}$$

qui donne pour valeurs à c et à h :

$$s = \frac{s}{2} \pm \sqrt{\frac{s^2}{4} - 2S}$$

$$h = \frac{s}{2} \pm \sqrt{\frac{s^2}{4} - 2S}$$

non pas que ces valeurs soient égales, car si la racine est positive dans c, elle doit être négative dans h, et réciproquement.

Il faut maintenant chercher a et b, les côtés de l'angle droit :

$$\begin{aligned} ab &= 2S \\ a^2 + b^2 &= c^2 \end{aligned}$$

Cette équation résolue donne pour valeurs à a et à b.

$$a = \sqrt{\frac{c^2 \pm \sqrt{c^4 - 16 S^2}}{2}}$$

$$b = \sqrt{\frac{c^2 \pm \sqrt{c^4 - 16 S^2}}{2}}$$

Même observation ici au sujet de ces 2 valeurs qui ne sont pas égales, attendu que si la quantité $\sqrt{c^4 - 16 S^2}$ est positive dans a , elle sera négative dans b , et réciproquement.

Enfin, les formules trigonométriques nous permettront de déterminer les angles du triangle, car

$$\text{Sin. angle } a = \frac{\text{côté } a}{c}$$

$$\text{Sin. angle } b = \frac{\text{côté } b}{c}$$

(angle a et angle b étant respectivement opposés aux côtés a et b .)

A. PILET, à Trélex.

Ont résolu le problème: MM. Tissot, Genève, A. Marrel, Rolle et S. Margot, Grosjean (Val de Joux).

P.-S. Nous avons omis de signaler au nombre des solutions justes du dernier problème (rectification du cercle) celle de M. A. Pilet, à Trélex. Nous lui en exprimons ici nos sincères regrets.

A. S.

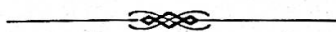
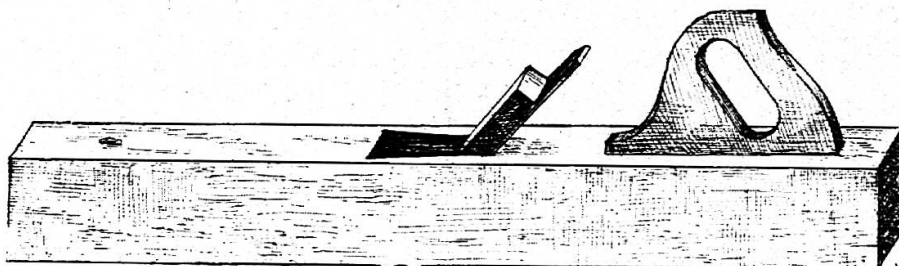
III. — Dessin.

Problème de dessin pour les Sociétaires

(Envoi de M. Portier)

La varlope représentée en perspective cavalière est à l'échelle $\frac{1}{6}$. Les raccourcis perspectifs sont de moitié.

Dessiner à l'échelle $\frac{1}{4}$ les trois projections orthogonales (plan, élévation et profil) de cette varlope.



IMPRESSIONS

TYPOGRAPHIQUES

En tous genres, en noir et en couleurs

IMPRIMERIE CENTRALE et du "GENEVOIS"

17, Boulevard James-Fazy, 17

(Anc. Maison Tiffany) — **GENEVE** — Téléphone N° 70

Travaux de luxe et courants

LETTRES DE FAIRE-PART — CIRCULAIRES

REGISTRES

AFFICHES EN TOUS GENRES

PROSPECTUS — PROGRAMMES

JOURNAUX — LABEURS — BROCHURES

Factures — Têtes de lettres

ENVELOPPES COMMERCIALES

Exécution prompte et soignée

IMPRIMERIE CENTRALE
ET DU "GENEVOIS"

IMPRIMEUR

du

Bulletin de l'Institut national genevois;

du journal

Le Genevois, quotidien à 5 centimes;

de

L'Éducateur;

de la

Revue odontologique suisse (partie française);

du

Journal des cafetiers de la Suisse romande;

du

Vade-Mecum de la région du Léman.

XXXII^{me} ANNÉE

N^o 15



GENÈVE

1^{er} Août 1896

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISSENT LE 1^{er} & LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du Journal

M. Alex. GAVARD, professeur,
10, Grand'rue, Genève.

Gérance

M. Louis FAVRE, instituteur,
Clos de Surinam, Genève.

Rédaction de la partie pratique

M. Ch. Thorens, instituteur, Lancy

M. Alfred Schütz, maître au Collège, rue Argand, 3
(pour ce qui concerne les mathématiques et le dessin)

Comité central. — NEUCHÂTEL : MM. *Ed. Clerc*, directeur des écoles, Chaux-de-Fonds ; *L. Latour*, inspecteur scolaire, Corcelles ; *Alf. Grandjean*, professeur, Locle ; *A.-P. Dubois*, professeur, Locle. — VAUD : MM. *L. Roux*, professeur, Lausanne ; *E. Gagnaux*, adjoint au Département, Lausanne ; *E. Trolliet*, contrôleur des écoles, Lausanne ; *L. Beausire*, adjoint au Département, Lausanne. — JURA BÉRNAIS : MM. *E. Mercerat*, instituteur, Sonvillier ; *G. Schalter*, directeur de l'école normale, Porrentruy. — GENÈVE : *M. Ch. Thorens*, instituteur, Lancy. — SUISSE ALLEMANDE : *M. Fr. Fritsch*, maître secondaire, Neumünster-Zürich

Comité directeur. — MM. *W. Rosier*, professeur, président. — *Ch. Thorens*, instituteur vice-président. — *A. Gavard*, professeur, directeur du journal. — *Louis Favre*, instituteur, gérant. — *Ch. Pesson*, secrétaire. — *J. Constantin*, *Alfred Schütz*, instituteurs, suppléants.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement: 5 fr. (Union postale, le port en sus)

**Pour les annonces s'adresser à l'Imprimerie Centrale
GENÈVE**

**IMPRIMERIE CENTRALE
ET DU " GENEVOIS "**

IMPRIMEUR

du

Bulletin de l'Institut national genevois ;

du journal

Le Genevois, quotidien à 5 centimes;

de

L'Éducateur ;

de la

Revue odontologique suisse (partie française);

du

Journal des cafetiers de la Suisse romande ;

du

Vade-Mecum de la région du Léman.